



ACADÉMIE DE BORDEAUX
DATE PRÉVUE DE LA CAPA : **5 mars 2018**

NOM Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :@.....

Téléphone :

Etablissement de nomination Depuis le

Discipline :

Pour nous aider à vérifier votre barème, veuillez renseigner les éléments ci-dessous :

Echelon détenu au 01/09/2017 : depuis le

Avis personnel d'encadrement (Chef d'établissement & Inspecteur)

Candidat au titre du :

1^{er} vivier (Echelon 3 de la HC)

Renseignez ci-dessous la situation qui vous concerne (fonctions particulières) :

Fonctions	date début	date fin	durée
DDFPT ou chef de travaux			
affectés en REP ou ZEP			
affecté dans l'Enseignement Supérieur			
Formateur Académique (à partir du 20 juillet 2015)			
Référent auprès d'élèves en situation de handicap			
Autre :			

second vivier (Echelon 6 de la HC)

FICHE À RETOURNER AU SNETAA.
SI VOUS SOUHAITEZ UNE INFORMATION PAR VOIE POSTALE, RENVOYEZ-NOUS CETTE FICHE
AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE POUR LA RÉPONSE.

NOM , Prénom :

CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Attention, si le niveau retenu est « insatisfaisant »,
alors aucun barème n'est constitué

<p>Avis Chefs d'établissement & Inspecteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Excellent : 140 points • Très satisfaisant : 90 points • Satisfaisant : 40 points • Insatisfaisant : 0 point 	<p>.....</p>
<p>Echelon HC & ancienneté dans l'échelon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté à l'échelon 3 : <ul style="list-style-type: none"> - 0 : 3 points - entre 1 jour et 11 mois 29 jours : 6 points - entre 1 an et 2 ans 5 mois 29 jours : 9 points • Ancienneté à l'échelon 4 : <ul style="list-style-type: none"> - 0 : 12 points - entre 1 jour et 11 mois 29 jours : 15 points - entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours : 18 points - entre 2 ans et 2 ans 5 mois 29 jours : 21 points • Ancienneté à l'échelon 5 : <ul style="list-style-type: none"> - 0 : 24 points - entre 1 jour et 11 mois 29 jours : 27 points - entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours : 30 points - entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours : 33 points • Ancienneté à l'échelon 6 : <ul style="list-style-type: none"> - 0 : 36 points - entre 1 jour et 11 mois 29 jours : 39 points - entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours : 42 points - entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours : 45 points - égale ou supérieure à 3 ans : 48 points 	<p>.....</p>
	<p>TOTAL DES POINTS</p>	<p>.....</p>